

agta record réalise les cessions requises par la Commission Européenne



Communiqué de presse : Fehrltorf, le 1^{er} septembre 2020

Dans le cadre des engagements pris pour répondre aux exigences de la Commission Européenne en matière de concurrence à la suite de la cession de la majorité du capital d'agta record à la société ASSA ABLOY, agta record a conclu avec le groupe italien FAAC des accords pour la vente de ses activités aux Pays-Bas, en Autriche, en Hongrie, en Slovénie ainsi que l'activité de portes coulissantes rapides d'agta record située principalement en France. En parallèle, ASSA ABLOY a cédé ses activités de portes piétonnes automatiques en France et au Royaume-Uni.

Toutes les activités cédées seront déconsolidées à compter du 31 août 2020.

A propos d'agta record

Positionné comme l'un des acteurs majeurs sur le marché mondial des portes automatiques piétonnes et industrielles, agta record s'appuie sur des savoir-faire technologiques et commerciaux intégrés. La conception, la production, la commercialisation, l'installation et la maintenance d'une large gamme de portes automatiques sont les multiples domaines d'expertises du groupe. Basé en Suisse, agta record couvre tout le monde et est présente avec des filiales dans 13 pays. agta record est coté sur Euronext Paris Compartiment B – Valeurs zone internationale, ISIN : CH0008853209

Contacts

agta record SA – Raymund Scheffrahn – Chief Financial Officer – Tel. +41 44 954 91 91
mail : info@record.group – web : www.record.group